



Communiqué de presse
Béthune, le 17 octobre 2013



VNF lance VELI : le nouvel outil de déclaration de chargement en ligne

A compter du 17 octobre 2013, Voies navigables de France lance VELI (*Voyage en ligne*) : le nouvel outil qui permet aux transporteurs de déclarer directement en ligne les marchandises transportées.

Conçu pour simplifier les tâches administratives des transporteurs, ce nouvel outil a fait l'objet de nombreux échanges en amont avec les utilisateurs, comme pour chacun des services proposés par VNF.

Les avantages de cette déclaration dématérialisée sont multiples :

- un accès 24/24, 7j/7 sur le site internet de VNF : www.vnf.fr,
- un gain de temps et de sécurité lors des passages aux écluses,
- la facilité pour les transporteurs de consulter leur compte à tout moment,
- la possibilité de calculer à l'avance le coût du péage,
- la capacité de calculer les émissions de gaz à effet de serre du transport à partir des données saisies pour le voyage,
- le moyen pour VNF, de réaliser des statistiques rapides et précises

A propos du Code des Transports :

Le Code des Transports stipule que « *tout transporteur de marchandises public ou privé doit s'acquitter d'un péage pour tout parcours utilisant le réseau fluvial dans le domaine confié à VNF* ».

Une déclaration de chargement est obligatoire avant chaque voyage. Tout transporteur de marchandises doit posséder à bord une déclaration de chargement qui indique : le poids et la nature des marchandises transportées, les opérations de chargement et de déchargement effectuées en route ainsi que le point de départ et le lieu de destination. Cette déclaration doit être remise à VNF.

A PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE – www.vnf.fr

Etablissement public administratif de 4 700 agents, Voies navigables de France gère, exploite, entretient, modernise et développe le plus grand réseau européen de voies navigables, constitué de 6 700 km de canaux et rivières aménagés, de plus de 3 000 ouvrages d'art et de 40 000 hectares de domaine public fluvial.

LES MISSIONS DE VNF

- Gérer, entretenir et exploiter 6 700 km de fleuves, canaux et rivières aménagés, plus de 3 000 ouvrages d'art et de 40 000 hectares de domaine public bord à voie d'eau.
- Assurer la maîtrise d'ouvrage des infrastructures nouvelles en cohérence avec le réseau européen.
- Aménager et valoriser le domaine public fluvial (DPF).
- Développer le transport fluvial et l'ensemble des activités connexes.
- Favoriser le report modal et les logistiques multimodales.
- Mettre en œuvre une politique de développement de la voie d'eau et de ses usages.
- Participer au développement et à l'aménagement durable des territoires.
- Favoriser l'implantation d'espaces industriels, logistiques et le développement touristique.
- Encourager et développer la production d'énergies douces.
- Optimiser la gestion de l'eau et de ses usages.

contacts presse :

Voies navigables de France
Direction du Développement
Sandrine Bélier
T. 03 21 63 29 46
sandrine.belier@vnf.fr

**Agence de presse
Comfluence**
Blandine Guyon
T. 01 40 07 98 27
blandine.guyon@comfluence.fr